Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260528-DEL_2026_085-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 20 mai 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Marie-Claire MERVIN, 1ère Adjointe

Présents :, M Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, M Kévin STEINBACHER, Mme Muriel BEZIEL, M Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M. Thierry BURLOT, M Jean-Patrick GUIBOUT, M Michel BOUCHALAIS, Mme Guenhaëlle VEDIE, M Michel MOREL, M Thierry BURLOT, M Jean-Jacques FOUCHER, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, Mme Isabelle LUCAS, M Frédéric DENOUAL, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Jeanne BOUVIER, M Bruno DESLANDES, M Ernest MARTIN, Mme Nolwenn GUILLOU, Mme Emilie BELLOT, Mme Lucie PRIEUR, M Stanislas DU GUERNY, M Christophe FICHET, M Pascal PHILIPPOSSIAN-HARDOUIN

Absents représentés :
- M. Eric DYEVRE donne pouvoir à M. Vincent REMY
- M. Christian CHAUFOUR donne pouvoir à Mme Martine GUENEGANT

Madame Gwenaëlle LIETAR est nommée secrétaire de séance
par la Conseil Municipal

Affaire inscrite à l'ordre du jour

DECISIONS BUDGETAIRES

DELIBERATION N° 2026/085 - *COMPTES FINANCIERS UNIQUES – EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES DE LA COMMUNE DE DINARD*

Présents : 30 **Représentés : 02** **Votants : 32**

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260528-DEL_2026_085-DE

Le compte financier unique, fusion des comptes administratifs et de gestion, a été mis en œuvre à Dinard pour la première pour l'exercice 2024 à titre expérimental.

La pratique du CFU est désormais intégrée pour Dinard et deviendra la norme pour toutes les collectivités pour l'exercice 206.

Ce document unique constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Les résultats, pour l'exercice 2025, sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et Ordres). Chaque budget fait l'objet d'un CFU. Les CFU sont accompagnés d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, les articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57, M4 et M49,

Vu la délibération n° 2026-003 du 2 mars 2026-020 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2026 avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025, pour l'ensemble des budgets,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances et investissements qui s'est tenue le 5 mai 2026 ;

Considérant la présentation des comptes de l'exercice, synthétisée comme suit :

RÉSULTATS 2025 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE DINARD	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes (réalisations)	34 984 379,89	14 460 196,73	49 444 576,62
Dépenses (réalisations)	31 637 208,01	18 396 491,39	50 033 699,40
Résultat de l'exercice 2025	**3 347 171,88**	**-3 936 294,66**	-589 122,78
Report de l'exercice 2024		6 088 997,76	6 088 997,76
Résultat cumulé 2025	**3 347 171,88**	**2 152 703,10**	
Restes à réaliser :			
Recettes		2 312 714,99	

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260528-DEL_2026_085-DE

RÉSULTATS 2025 BUDGET ANNEXE PORT PUBLIC	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes (réalisations)	878 276,90	2 201 801,59	3 080 078,49
Dépenses (réalisations)	824 463,32	2 067 468,40	2 891 931,72
Résultat de l'exercice 2025	**53 813,58**	**134 333,19**	188 146,77
Report de l'exercice 2024		383 777,62	
Résultat cumulé 2025	**53 813,58**	**518 110,81**	
Restes à réaliser : Recettes Dépenses		 59 418,60	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2025 corrigé des RAR	**53 813,58**	**458 692,21**	**512 505,79**

RÉSULTATS 2025 BUDGET ANNEXE DFFB	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes (réalisations)	667 230,63		
Dépenses (réalisations)	631 503,64		
Résultat de l'exercice 2025	**35 726,99**		
Report de l'exercice 2024	4343,78		
Résultat cumulé 2025	**40 070,77**		

Monsieur le Maire s'étant retiré et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE

Article 1er : Donner acte de la présentation du CFU 2025 pour le budget principal et ses budgets annexes,

Article 2 : Arrêter, pour l'année 2025, les résultats définitifs des comptes financiers uniques de la commune comme suit :

A l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260528-DEL_2026_085-DE

Dépenses		3 032 674,99	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2025 corrigé des RAR	**3 347 171,88**	**1 432 743,10**	**4 779 914,98**

RÉSULTATS 2025 BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes (réalisations)	1 289 543,90	272 031,28	1 561 575,18
Dépenses (réalisations)	1 076 620,36	569 969,08	1 646 589,44
Résultat de l'exercice 2025	212 923,54	-297 937,80	-85 014,26
Report de l'exercice 2024	-237 739,13	1 252 064,37	1 014 325,24
Résultat cumulé 2025	**-24 815,59**	**954 126,57**	
Restes à réaliser :			
Recettes		34 193,90	
Dépenses		57 249,60	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2025 corrigé des RAR	**-24 815,59**	**931 070,87**	**906 255,28**

RÉSULTATS 2025 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes (réalisations)	1 398 972,77	1 307 369,48	2 706 342,25
Dépenses (réalisations)	1 107 201,13	1 965 783,80	3 072 984,93
Résultat de l'exercice 2025	**291 771,64**	**-658 414,32**	-366 642,68
Report de l'exercice 2024		-247 106,92	-247 106,92
Résultat cumulé 2025	**291 771,64**	**-905 521,24**	
Restes à réaliser :			
Recettes		648 860,94	
Dépenses		55 159,70	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2025 corrigé des RAR	**291 771,64**	**-311 820,00**	**-20 048,36**

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260528-DEL_2026_085-DE

- Pour le budget principal, 3 347 171.88 € pour la section de fonctionnement (résultat cumulé excédentaire à affecter) et 1 432 743.10 € pour la section d'investissement

Par 32 voix POUR et 1 ABSTENTION (M Christophe FICHET)

- Pour le budget annexe du service des eaux, -24 815.59 € pour la section de fonctionnement (résultat cumulé déficitaire à reporter) et 931 070.87 € pour la section d'investissement

- Pour le budget annexe de l'assainissement, 291 771.64 € pour la section de fonctionnement (résultat cumulé excédentaire à affecter) et - 311 820 € pour la section d'investissement

- Pour le budget annexe du port public, 53 813.58 € pour la section de fonctionnement (résultat cumulé excédentaire à affecter) et 458 692.21 € pour la section d'investissement

- Pour le budget annexe du Dinard Festival du Film Britannique, 40 070.77 € pour la section de fonctionnement (résultat cumulé excédentaire à affecter)

Article 3 : Approuver les comptes financiers uniques de l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes de la Commune de DINARD.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 28 mai 2026

La secrétaire de séance

Gwenaëlle LIETAR

MAIRIE DE DINARD
ILLE-ET-VILAINE

Le Maire

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 28 MAI 2026 et affichée en Mairie, le 28 MAI 2026